VENTES A L'ENCAN.

Hufft Brothers.

ANNONCES JUDICIAIRES.

Mme Catherine W. Nacf, femme de Charles F. Goll, Jno et als vs Emile F. Nacf, un mineur et als.

No 84,798—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

PAR HUFFT BROTHERS—Louis Hufft, Encanteur—Bureau, 820 rue Union—JEUDI, le 9 janvier 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre rendu le 2 décembre 1907, par l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, et signé le 6 décembre 1907, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Une certaine portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le sixième District de cette ville, dans l'Ilet No 26 Burthe-ville, borné par les rues Webster, Constance et Magasin et l'avenue Henry Clay. Composée du tout des lots Nos trois, quatorze et la plus grande partie des lots Nos quatre et douze du dit ilet comme il est désigné sur un plan de Burthe-ville, par J. A. D'Hémécourt, voyer, daté le 22 mai 1867 et déposé en l'étude de S. Magner, ancien notaire en cette ville, et mesurant comme suit à savoir: Les lots Nos trois et quatorze sont contigus et mesurent chacun trente et un pieds, cinq pouces et cinq lignes de face à la rue Webster par cent pieds de profondeur, ledit lot No trois formant l'encoignure des rues Webster et Constance, laditte lots Nos douze et douze sont contigus et sont immédiatement dans le fond des lots Nos trois, quatorze, ils quatre et seize, et mesurant ensemble cinquante neuf pieds cinq pouces et quatre lignes et deux tiers de ligne de face à la rue Constance sur une profondeur de cent vingt cinq pieds neuf pouces et une ligne courant vers le lots seize et une extension de la ligne de division entre les lots seize et dix se, t dudit lot, le tout désigné mesurements sera plus plaire ment vu pour référence à un devis annexé à un acte de vente par John Klein et als à John Henry, passé pardevant G. C. Prévot, notaire soussigné, le 2 septembre 1887, sur lequel devis les bornes de ladite portion de terre sont indiquées par des lignes rouges.

2° Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans les mêmes District et ilet que la propriété ci-dessus décrite, désignés par les Nos quinze et seize, sur le plan ci-dessus mentionné, laddits lots sont contigus et mesurent chacun trente et un pieds cinq pouces et trois lignes de face à la rue Webster par une profondeur de cent dix pieds entre lignes parallèles.

3° Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans les mêmes District et ilet que la propriété ci-dessus décrite, désignés par les Nos vingt et vingt un, sur le plan ci-dessus mentionné, laddits lots sont contigus et mesurent chacun trente et un pieds cinq pouces et trois lignes de face à la rue Webster par cent dix pieds de profondeur entre rues parallèles; le lot vingt et un formant l'encoignure des rues Magasin et Webster.

4° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le même District et ilet comme la propriété ci-dessus décrite, mesurant vingt trois pieds six pouces et six lignes de face à la rue Magasin (commençant à un point, cent dix pieds de distance de l'encoignure des rues Magasin et Webster), vingt six pieds neuf pouces et une ligne, plus ou moins, sur la ligne du fond, cent cinquante huit pieds onze pouces et cinq lignes plus ou moins de profondeur, sur la ligne de côté la plus près et parallèles avec la rue Webster et une distance de vent pieds de cette et la même mesure sur la ligne de côté opposée et la plus près de l'avenue Henry Clay.

5° Trois certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le même district et ilet comme la propriété ci-dessus décrite, désignés par les Nos dix, dix huit et dix neuf, sur un plan par J. A. D'Hémécourt, voyer daté le 22 mai 1867, et déposé en l'étude dudit S. Magner, ancien notaire, un devis dudit plan étant annexé à un acte passé pardevant George C. Prévot, anciennement un notaire en cette ville, daté le 3 mars 1888, par lequel Richard H. Hooper a acquis ladite propriété de John Klein et George H. Shotwell, lesdits lots 17 et 18 sont contigus et mesurent chacun trente et un pieds cinq pouces et deux lignes de face à la rue Webster sur une profondeur de cent dix pieds entre lignes parallèles et le lot No dix neuf mesurant trente et un pieds cinq pouces et trois lignes de face à la rue Webster commençant à un point soixante deux pieds dix pouces et six lignes de distance de l'encoignure des rues Webster et Magasin et sur une profondeur de cent dix pieds entre lignes parallèles.

6° Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent et les droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Septième District de cette ville, dans l'Ilet désigné par les Nos B, V, sur un vieux plan de Carrollton, maintenant désigné par le No 70 sur le nouveau plan du septième district, qui est compris entre les avenues St Charles et Carrollton, les rues Hampson et Dublin, ladite portion de terre mesurant cinquante pieds trois pouces de face à l'avenue Carrollton par cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles et est composée du tout du désigné sur un plan déposé en l'étude de S. Magner, ancien notaire en cette ville, comme plan No 115 pour le No Un et la plus grande portion du lot No deux; le lot No un formant l'encoignure des avenues St Charles et Carrollton, le tout d'après le plan de W. H. Williams annexé à un acte passé pardevant E. Commagère, ancien notaire en cette ville le 18 juin 1838.

7° Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet No 150, borné par les rues Dublin, Dante, Oak et Plum, désigné sur un plan par C. Mile Williams, voyer, daté le 8 juin 1906, annexé à un inventaire pris par J. B. Grimaga, daté le 8 juin 1906, dans l'affaire de Frederick M. Metshammer et als par la lettre E, ledit lot L formant l'encoignure des rues Plum et Dante et mesurant d'après ledit plan trente deux pieds huit pouces et trois lignes de face à la rue Plum par une profondeur entre lignes égales et parallèles et faisant à la rue Dante cent quarante pieds neuf pouces.

8° Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le même district et ilet comme le lot dernièrement ci-dessus décrit, désignés sur ledit plan de C. Mile Williams, voyer, et désignés par les lettres M et N; lesdits lots sont contigus et mesurent chacun, d'après ledit plan, trente deux pieds huit pouces et trois lignes de face à la rue Plum sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent quarante pieds neuf pouces.

9° Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le même district et ilet que la propriété dernièrement décrite, désigné sur ledit plan de C. Mile Williams, voyer, par la lettre O et mesurant d'après ledit plan trente deux pieds huit pouces et trois lignes de face à la rue Plum, de là sur une ligne de profondeur le séparant du lot P sur ledit plan, cent cinquante pieds six pouces, de là sur une ligne parallèle avec la rue Plum et courant vers la rue Dante, dix pieds neuf pouces et quatre lignes, de là sur une ligne parallèle avec la rue Dante et courant vers la rue Plum, neuf pieds neuf pouces, de là sur une ligne courant parallèle avec la rue Plum et courant vers la rue Dante, vingt et un pieds dix pouces et sept lignes, de là sur une ligne parallèle avec la rue Dante et le séparant du lot N sur ledit plan à la rue Plum cent quarante pieds et neuf pouces.

10° Deux certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Magasin, Webster, Constance et Bloomingdale, étant l'Ilet No 25; lesquels dits lots sont désignés par les Nos vingt et un et vingt deux et sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun vingt huit pieds six pouces de face à la rue Magasin sur cent quarante deux pieds six pouces de profondeur entre lignes égales et parallèles.

11° Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de cette ville, dans l'Ilet No 53, borné par les rues Pearl, Hudson, Commercial et Fern (autrefois Washington), laquelle dite portion de terre mesure soixante pieds de face à la rue Fern, cent et un et 5|10 de pieds à la rue Commercial jusqu'à un point dix huit et 5|10 de pieds de l'encoignure des rues Hudson et Commercial, et de certains, sur une ligne oblique à et vers la rue Hudson à un point quinze et 5|10 de pieds de l'encoignure des rues Commerciale et Hudson, de là sur une ligne droite vers la rue Pearl et faisant face à ladite rue Hudson, quarante quatre et 5|10 de pieds et cent vingt cinq pieds sur la ligne de côté de ladite portion de terre le plus près de la rue Pearl parallèle avec la rue Commerciale, laquelle portion de terre formant l'encoignure des rues Commerciale et Fern et est composée de tout ou lot original No neuf et une plus grande portion du lot No dix, comme il est désigné sur un plan de Charles F. Zimpel, député voyer des Etats-Unis, fait le 26 février 1836, et déposé en l'étude de W. Y. Lewis, ancien notaire.

12° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Septième District de cette ville, dans l'Ilet désigné sur le plan de la Paroisse de Jefferson, en cet Etat, dans l'Ilet borné par les rues Pearl, Berlette, Fern

VENTES A L'ENCAN.

Hufft Brothers.

et l'avenue St Charles, désigné par le No vingt de l'Ilet cinq B, maintenant l'Ilet No 65 lequel dit Ilet mesurant trente pieds de face à la rue Pearl par cent cinq pieds de profondeur.

13° Une certaine portion de terre de forme triangulaire, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de cette ville, dans l'Ilet No 58 borné par les rues Commerciale, Berlette, Fern, Moriarty et l'avenue Leake, étant composée de partie des lots Nos six, Cinq, Dans et Treize, ladite portion de terre mesurant comme suit, à savoir: cent soixante quatre pieds six lignes de face à l'avenue Leake, cent vingt quatre pieds cinq pouces cinq lignes sur la ligne de côté le plus près de la rue Commerciale sur cent six pieds huit pouces une ligne sur la ligne du fond courant parallèle avec la rue Berlette.

14° Quatre certains terrains ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans les mêmes districts et carré d'Ilet q à la propriété dernièrement décrite et désignés par les Hoequinos, soixante sept et dix huit; laddits terrains mesurant cent un, trente pieds du façade rue Commerciale sur cent cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles.

15° Une certaine partie de terrain située dans les mêmes District et carré d'Ilet ci-dessus précédemment décrite, étant une partie du terrain premier No Quatorze, laquelle partie mesure trente pieds de façade rue Commerce sur quatre vingt trois pieds de profondeur et façade rue Fern; trente trois pieds sont pouces et six lignes de façade sur une ligne oblique, sur l'avenue Leake, cent cinq pieds sur une ligne le divisant du terrain No Quinze; laditte terrain le terre formant le coin des rues Commerciale et Fern.

Les propriétés ci-dessus décrites en Treizième, Quatorzième et Quinzième lieu sont comprises dans le Homestead et constituent une portion de terre.

16° Une certaine partie de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans les mêmes District et ilet que la propriété ci-dessus décrite, désignée sur le plan ci-dessus mentionné, laditte portion de terre mesurant, d'après un devis annexé, se partage entre Mme Amelie Harmeyer et Louis Forlana, exécuté pardevant E. Commagère, ancien notaire le 4 octobre 1882, trente sept pieds six pouces de façade rue Commerciale sur cent cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles, et est composé du terrain désigné sur un devis de M. Moelhausen, architecte, en date du 1er décembre 1880, déposé en l'étude de O. C. Porter, ancien notaire, sur le No dix neuf et un quart du terrain No vingt du même plan.

Dans la Paroisse St Tammany.

17° Un certain morceau ou parcelle de terre situé dans le N. E. 1|4 de S. W. 1|4 de la section 32 T. 6. S. R. 12 à l'Etat de Greensburg, district de la Louisiane, plus complètement décrit comme suit, commençant sur la ligne Ouest de N. E. 1|4 de S. W. 1|4 de la Sec 32, six pieds au Sud, à partir du point où ladite ligne intersecte la ligne Sud Est de la Réclamation privée No 38, de là No 859 Est 201 pieds; de là 8 203 70 pieds, dans Sud 85° 30 Ouest 201 pieds de ligne; la ligne de N. E. 1|4 ou S. ouest 1|4 de la sec. 32, alors la long de ladite ligne 208.70 pieds au lieu de départ. Renfermant un et un quart (1 1|4) d'acres avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

18° Les terrains Trois et Quatre dans le carré d'Ilet N Dix dans la ville de Bogalusa.

Termes et conditions—Comptant: les acquéreurs devant être requis de payer en sus du prix d'adjudication, tous les frais de certificats et de recherches de taxes nécessaires pour compléter l'adjudication, et les taxes d'Etat pour l'année 1907 ensemble avec les frais de l'acte de vente, lesquels actes de vente devant être passés pardevant C. O. Rabentisch, notaire; les acquéreurs auront droit aux loyers provenant de ladite propriété seulement à partir de la date de la signature des actes de vente; toutes les propriétés vendues sujettes aux baux existant. Les acquéreurs feront un dépôt de 10 pour cent du montant de leurs enchères au moment de l'adjudication.

LOUIS HUFFT, Encanteur,
826 rue de l'Union.
FRED. C. MARX, avocat de la demanderesse.
La Commercial-Germania Trust & Savings Bank, tutrice dative de l'enfant mineur Emile F. Nacf, défendeur.
8 déc—8 15 22 29—janv 5 8

E. Randolph Gurley.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente sur les lieux, 1823 rue Champs-Elysées.

Un lot de meubles de maison, Succession de Vincent Radovich No 81,141—Cour Civile de District, Division B—En vertu d'un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Division B, Paroisse d'Orléans daté et signé le 5 décembre 1907, dans la succession ci-dessus il sera vendu à l'enchère publique, à 11 heures A. M., JEUDI, le 2 janvier 1908, sur les lieux, rue Champs Elysées—Un lot de meubles de maison et effets, d'après l'inventaire enregistré en bureau. Conditions—Comptant. E. RANDOLPH GURLEY, Encanteur, 336 rue Carondelet. P. Rivers Richardson, avocat.

22 déc—22 26 29—janv 2

N. B—Il sera vendu à l'enchère publique, à 11 heures A. M., JEUDI, 2 janvier 1908, sur les lieux 1823 rue Champs-Elysées.

W. R. Metzler.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles et Effets Mobiliers.

EN VERTU d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, daté et signé le 20 décembre 1907, in re No 84,053, Succession de Veuve Peter Schneider, et à moi adressé, je vendrai:

Jeudi, 2 Janvier 1908 à 11 h. a. m.

Dans le local No 615 rue Kerlerec, Entre les rues Chartres et Royale.

Un lot de Meubles de Maison et Effets, à meublement de Salon, Miroirs avec cadre dorés, Ameublement de chambre en noyer G. D., Lit en fer, Peigne, Coffre fort, Réfrigérateur M. T., Buffet, Bijouterie, etc., d'après l'Inventaire.

Conditions—Comptant.

W. R. METZLER, Encanteur.

Robert Legier & Walter L. Gleason, avocats.

Jos P. Schaeffer, exécuteur.

22 déc—22 29 31—jan 2

ANNONCES JUDICIAIRE

COUR CIVILE DE DISTRICT—No 77,945—Division B—Succession de Marie Martha Favre, veuve de George Maritche—Attendu que Henry B. McMurray, Jr., agent et avocat pour L. Clair, administrateur provisoire de la propriété de Emile Angelloz, dément, a dûment produit la preuve devant cette cour que L. Clair est l'administrateur provisoire dudit Emile Angelloz, un interné de l'Asile du Bon Sauveur à Caen, France, que ledit Emile Angelloz a des propriétés et effets dans l'Etat de la Louisiane; que ledit administrateur désire transférer ladite propriété et effets hors de l'Etat de la Louisiane à Caen, France.

Maintenant c'est pourquoi avis est par le présent donné à toutes personnes intéressées de faire savoir la cause s'il ont dans les trente jours de la date de la première publication de cet avis pourquoi la demande de Henry B. McMurray, Jr., agent et avocat pour L. Clair, ne serait pas accordée.

Par ordre de la Cour.

J. G. LYNCH, Député Greffier.

19 déc—19 25 30—jan 4 11 15 18

QUI EST ST-PAUL,

L'ENCANTEUR?

Demandez-le à l'Abeille.

19mai—1an

VENTES A L'ENCAN.

W. H. Fitzpatrick.

ANNONCES JUDICIAIRE.

VENTE IMPORTANTE DE PROPRIETES FONCIERES

PROPRIETES DANS LE PREMIER DISTRICT.

COTTAGE DOUBLE Nos 2064 et 2066 RUE ERATO.

Borné par les rues Locust, Magnolia et Thalie

COTTAGE DOUBLE Nos [illegible] RUE LOCUST.

Borné par les rues Thalie, Freret et Erato.

COTTAGE DOUBLE Nos 1417 et 1419 RUE FRANKLIN.

Borné par les rues Malpombe, Thalie et Liberté.

QUATRE MAISONS APPARTEMENTS, Nos 2427, 2429, 2431 et 2433 RUE ERATO.

Borné par les rues Freret, Ollo et Howard.

Partage parmi les héritiers, dans l'affaire intitulée Jacob Geyser et als vs Albert Geyser et als. No 84,042—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur, Bureau 824 rue Commune—MARDI, le 7 janvier 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu conformément à un jugement de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, Division E, jugement rendu en cour ouverte le 26 novembre 1907 et le jugement signé en cour ouverte le 3 décembre 1907, pour la propriété ci-après décrite à savoir:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y étant, y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Erato, Locust, Thalie et Magnolia, désigné par la lettre B sur un plan exposé à une vente d'adjudication faite par C. E. Girardey & Co., ingénieurs, le 7 mars 1888, une copie de devis duquel est annexé à un acte passé pardevant W. J. Castell, ancien notaire, le 9 avril 1889; ledit lot est contigu au lot A sur ledit plan, et mesure quarante cinq pieds six pouces de face à la rue Erato par soixante pieds de profondeur. Les améliorations consistent en un cottage double, Nos 2604 et 2606 rue Erato, entre les rues Locust et Magnolia, contenant chacun trois chambres et cuisine de chaque côté.

2° Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Erato, Freret, Howard et Ollo, et mesurant en mesure américaine d'après un arpentage fait par Edgar Pillié, voyer, une copie d'un devis duquel est annexée à un acte de vente de M. et Mme Robert Cowen, les vendeurs, passé pardevant moi, notaire, le 29 mai 1891, soixante et un pieds de face à la rue Erato par une profondeur entre lignes parallèles et égales de soixante quatre pieds de face à la rue Freret et Freret. Les améliorations comprennent quatre résidences Nos 2427, 2429, 2431 et 2433 rue Erato, coin de la rue Freret, bornée par les rues Ollo et Howard, contenant deux chambres et cuisine de chaque côté.

3° Un certain lot de terre s'allongeant et étant dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Locust, (autrefois Solis) Freret (autrefois Jacope), Thalie et Erato, désigné par le No 6 sur un certain plan dressé par John F. Braun, voyer, daté le 25 avril 1876, exhibé à une vente publique et adjudication faite par C. E. Girardey, ancien ingénieur, dûment licencié de cette ville, le 16 décembre 1876. Ledit lot de terre mesurant trente et un pieds, onze pouces et cinq lignes de face à la rue Locust par cent pieds de profondeur entre lignes parallèles, ledit lot de terre est désigné par le No 10, sur un plan fait par Hedin et Schlosbaum, ingénieurs civils, daté le 18 mai 1884 et désigné comme plan 192 en l'étude de T. O. Stark, ancien notaire en cette ville. Les améliorations comprennent un cottage double 1308-1310 rue Locust entre les rues Erato et Thalie, borné par les rues Freret, contenant trois chambres et cuisines de chaque côté.

4° Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé, s'étendant et étant dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Franklin, Thalie, Malpombe et Liberté, et désigné par la lettre B, ledit lot de terre mesurant trente trois pieds six pouces de face à la rue Franklin par cent vingt sept pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations consistent d'un cottage double, Nos 1417-1419 rue Franklin, entre les rues Malpombe et Thalie, borné par la rue Liberté, contenant 4 chambres et cuisine sur un côté et 3 chambres et cuisine de l'autre côté.

Sur les conditions et termes suivants, savoir: Une moitié en comptant à l'option des acquéreurs, et la balance, s'il y en a, en un crédit d'un an ou un et deux ans, en billets des acquéreurs, garantis par hypothèques avec lien de vendeur et privilège sur la propriété, les actes de vente aux frais des acquéreurs et devant être passés pardevant Robert Legier, notaire, et devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité de coutume, l'acquéreur devant payer pour les certificats requis pour la vente et les taxes d'Etat pour l'année 1907, aussitôt après la fin du jugement d'adjudication, les intérêts sur les paiements différés devant porter intérêt au taux de 8 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement l'acquéreur devant déposer avec l'encanteur 10 pour cent du montant de l'adjudication au moment de la vente.

7 déc—7 8 15 22 29—jan 5 7

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété du Premier District

COTTAGE DOUBLE,

2131-2133 Avenue Tulane et Terrain Vacant Contigu.

COTTAGE SIMPLE,

No 2112 AVENUE TULANE

—ET—

Le Lot Vacant Contigu

Succession conjointe de Mary Driscoll, Ellen Driscoll et Daniel Driscoll.

No 84,130—Cour Civile de District—Div. D

PAR W. H. FITZPATRICK, ENCANTEUR—Bureau 824 rue Commune—MARDI, le 28 janvier 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 211 rue Baronne, il sera vendu conformément à un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, Division D, à moi adressé et signé le 16 décembre 1907, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par l'avenue Tulane (autrefois la rue Commune), les rues Johnson, Gravier et Galvez, et désigné par la lettre A sur un devis annexé à un acte de vente, par Mathias Bogaert à Samuel Smith & Co., passé pardevant James Graham, ancien notaire en cette ville, le 7 fév. 1859, ledit lot mesurant 26 pieds 5 pouces 4 1|4 lignes de face à l'avenue Tulane commençant à une distance de 79 pieds 5 pouces 4 3|4 lignes de l'encoignure de l'avenue Tulane et de la rue Johnson sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations consistent d'un cottage simple en bois connu comme No 2112 avenue Tulane, contenant cinq chambres, cheminée et fournaise.

2° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par l'avenue Tulane (autrefois rue Commune), les rues Gravier, Galvez et Johnson, désigné comme le lot No 1, sur un plan dressé par C. A. Hedin, architecte, le 15 avril 1850 et déposé en l'étude de M. Garnon, notaire, ledit lot mesurant 26 pieds 4 pouces et 2 lignes de face à l'avenue Tulane, la même largeur dans le fond, par 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles et égales. Contenant deux lots vacant avec hangar dans le fond.

3° Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, etc., y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par l'avenue Tulane (autrefois la rue Commune), les rues Galvez, Johnson et Palmyre, désignés comme lots Nos 22 et 23 sur un plan dressé par J. Pillié, voyer, daté le 1er mai 1840 et déposé dans les archives de D. L. McCay, ancien notaire, d'après lequel lesdits lots mesurent comme suit, à savoir:

Le lot No 22 formant l'encoignure de l'avenue Tulane et de la rue Galvez et mesurant 26 pieds et 8 lignes de face à l'avenue Tulane par 102 pieds 8 pouces 2 lignes de profondeur et façade à la rue Galvez, entre lignes égales et parallèles. Les améliorations consistant d'un cottage double en bois, connu comme Nos 2131-33 avenue Tulane, coin de la rue Galvez contenant de chaque côté 3 chambres, cuisine et hangar. Le lot No 23 est contigu au lot No 22 et mesurant 26 pieds 4 lignes de face à l'avenue Tulane par 102 pieds (cent deux) 8 huit pouces et 2 lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles, consistant d'un terrain vacant.

Conditions—Comptant.

L'acquéreur devant faire 10 pour cent de dépôt avec l'encanteur au moment de l'adjudication.

Les actes de vente devant être aux frais des acquéreurs et passés pardevant Ernest T. Florance, notaire, au Bureau dudit notaire, No 820 rue St Charles.

26déc—26 29—jan 5 12 19 26 28

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mme Antoinette Metz veuve de Albert Deck.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 84,641—Division K—Attendu que Mme Barbara Metz, femme de Louis K. Dickinson, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Antoinette Metz, veuve d'Albert Deck, décédée intestat; ainsi, par le présent, étant à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les sept jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition et pourquoi les lettres d'administration et l'évaluation de la dite succession ne seraient pas approuvées et homologuées. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—McCloskey & Benedict, avocats.

31 déc—1f

AVIS AUX CREANCIERS.

In re Walter J. Fernandez.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 74,838—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons s'il en ont ou pourront en avoir) pour lesquelles le compte présenté par la Hibernia Bank & Trust Co., curateur de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—Wm R. Kerr, avocat.

31déc—11jan, 4 J.

ANNONCES JUDICIAIRES.

COUR CIVILE DE DISTRICT—Division C—No 84,638—In Re Lucius C. Quinn, demandant un répit—Ordre—Considérant la pétition présentée et les tableaux des actifs et passifs dûment vérifiés et enregistrés.

Il est ordonné qu'après due publications avis et ritation aux créanciers comme il est requis par la loi, une réunion des créanciers dudit Lucius C. Quinn, soit convoquée en cette cour, d'après la loi pardevant Etheired M. Smith, notaire, en son étude, dans la ville de Nouvelle Orléans, Louisiane, commençant le 27me jour de janvier de l'année 1908, à 11 heures A. M., pour voter accordant un répit à l'application dudit Quinn pour un délai de six, douze ou dix-huit mois de la date de ladite réunion.

Il est en outre ordonné que Gus A. Lambias, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, et que dans l'intervalle toutes poursuites contre la propriété et la personne dudit Quinn soient suspendues.

Nouvelle Orléans, 24 décembre 1907.

(Signé) GEO. H. THEARD, Juge.

Pour copie conforme:

J. McCORMICK, Député Greffier.

Stafford, Lambert et Robinson, avocats.

31 déc—31—jan 5 9

VENTES A L'ENCAN.

W. H. Fitzpatrick

ANNONCE JUDICIAIRE

Tout le contenu de la maison de résidence 2112 Ave Tulane, entre les rues Johnson et Galvez.

Dans la succession conjointe de Mary Driscoll, Ellen Driscoll et Daniel Driscoll. No 84,130 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur, Bureau 824 rue Commune—LUNDI, 6 janvier 1908, à 11 h. m., sur les susdits lieux, il sera vendu conformément à un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, Division D, en date du et signé le 16 décembre 1907, à moi adressé, je vendrai au plus offrant, tout le contenu de la maison 2112 avenue Tulane; se composant de meubles de salon, ameublements de trois chambres à coucher, d'une salle à manger, d'une cuisine et un coffre fort en fer.

Conditions—Comptant et livraison immédiat.

Ernest T. Florance, Esq., avocat.

2déc—26 29—jan 5

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

RESIDENCE A DEUX ETAGES.

No 2104 rue Orléans, entre les rues Johnson et Galvez.

Succession de Mathias Bengert.

No 84,407—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, Encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet—MARDI, le 14 janvier 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 7 novembre 1907 et signé le 14 novembre 1907 et d'un ordre daté le 26 novembre 1907 de l'Hon Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues St Pierre, Orléans, Johnson et Galvez, laquelle portion de terre mesure trente pieds de face à la rue Orléans sur soixante dix neuf pieds cinq pouces et six lignes de profondeur entre lignes parallèles et est une partie du lot No 2 de l'Ilet No 28 sur un plan déposé en l'étude de A. J. Guirot, ancien notaire en cette ville. Les améliorations sont désignées par le numéro municipal 2104 rue Orléans, consistant une résidence en bois à deux étages contenant 8 chambres, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant si la balance, s'il y en a, en un crédit d'un an ou un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion du crédit devant être remboursée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant huit pour cent d'intérêt, de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pact de non aliénando, et toutes les clauses usuelles de sécurité, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer au dessus et en plus du montant de son enchère les taxes d'Etat sur la propriété dûes et exigibles en l'année 1907; 10 pour cent au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant A. B. Leopold, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Jos. A. McCaleb, avocat pour le demandeur.

7 déc—7 8 15 22 29—jan 5 7

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE DE PARTAGE.

Cottage simple sur une [illegible] de terrain, 612 rue Josephine, entre les rues [illegible] d'Hémécourt.

Caroline Reitlinger, veuve de William Nagel vs Veuve Nagel et als.

No 83,361—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MARDI, le 7 janvier 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 7 novembre 1907 et signé le 14 novembre 1907 et d'un ordre daté le 26 novembre 1907 de l'Hon Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Quatre certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans la Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Magnolia, D'Hémécourt, Gravier et Thalie, désignés sur un plan dressé par L. Rosenstein, voyer, daté le 7 mars 1868, et déposé pour référence en l'étude de Edward Barnett, ancien notaire, lesquels dits lots sont contigus et mesurent chacun 34 pieds 7 pouces 5 lignes de face à la rue D'Hémécourt par 103 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot 1 A formant l'encoignure des rues D'Hémécourt et Gravier. Les améliorations sont décrites par le No 612 rue Gravier, consistant en un bâtiment en bois contenant 4 chambres, etc.

La propriété devant être vendue ensemble.

Conditions—Un plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit d'un an ou 18 mois à l'option de l'acquéreur, la portion du crédit de ladite vente devant être remboursée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pact de non aliénando, et toutes les clauses usuelles de sécurité, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer au dessus et en plus du montant de son enchère les taxes d'Etat sur la propriété dûes et exigibles en l'année 1907; 10 pour cent au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant A. B. Leopold, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Jos. A. McCaleb, avocat pour le demandeur.

7 déc—7 8 15 22 29—jan 5 7

L'ABEILLE

DE LA

Nouvelle-Orléans.

TROIS EDITIONS DISTINCTES:

EDITION QUOTIDIENNE,

EDITION HEBDOMADAIRE,

EDITION DU DIMANCHE.

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI MATIN.

Pour les Etats-Unis, port compris:

$3.00 - - Un An | $1.50 - - 6 Mois | $1.00 - - 4 Mois

Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger:

$4.00 - - Un An | $2.05 - - 6 Mois | $1.25 - - 4 Mois.

Les Abonnements Partent du 1er et du 15 de Chaque Mois.

ABONNEMENTS PAYABLES D'AVANCE.

EDITION QUOTIDIENNE

Pour les Etats-Unis, Port Compris:

$12 - - - Un An | $6 - - - 6 Mois | $3 - - - 3 Mois

Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger, port compris

$15.15 - - Un An | $7.55 - - 6 Mois | $3.75 - - 3 Mois.

EDITION DU DIMANCHE.

Cette édition étant comprise dans notre édition quotidienne, nos Abonnés y ont donc droit. Les personnes qui veulent s'y abonner doivent s'adresser aux marchands.